

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville..... | 3 fr. | 5 fr. | 8 fr. |
| LOT et départements limitrophes..... | 3 fr. | 5 fr. | 8 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

| | |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES..... | 50 — |

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Bénéfices Agricoles

Les critiques les plus vives ont été prodiguées au projet d'impôt sur le revenu depuis qu'il est livré à l'examen de la Chambre. Je reconnais volontiers que MM. Caillaux, Pelletan et Renoult ont fait une vigoureuse résistance autour de l'œuvre à laquelle ils ont ardemment collaboré, mais il est encore douteux que les représentants des populations rurales suivent le gouvernement et la commission lorsqu'il s'agira de taxer les bénéfices agricoles.

L'article 3 du projet institue deux sortes d'impôt sur la terre : l'un n'est que notre vieux foncier quelque peu rajouté et réduit, l'autre est tout neuf, c'est à vrai dire l'extension de la patente à l'agriculture ; la loi de 1880 l'en avait exemptée, la commission de 1903 a cru devoir l'y astreindre.

Si l'on se réfère aux promesses anciennes, on constate que les cultivateurs avaient le droit d'espérer un dégrèvement total de la part des impôts de l'Etat. Les contributions départementales et communales étaient d'ailleurs plus que suffisantes pour rétablir l'équilibre entre les charges de la terre et celles des autres catégories de revenus. La taxe nouvelle est certainement inattendue et causera de graves mécontentements.

L'examen le plus superficiel montre d'ailleurs la difficulté d'établir conformément à l'équité un semblable impôt. Sera-t-il comme le foncier, fixé pour 10 ans ? Il ne pourra être tenu compte ni des années de prospérité ni des années de disette. Je me demande en outre comment il sera possible d'établir selon la justice le produit des travaux, des efforts, des intelligentes initiatives des travailleurs des champs.

Si la terre est louée, le projet admet que le bénéfice agricole est égal à la valeur locative du sol, c'est-à-dire au prix du fermage diminué d'un cinquième. Mon distingué collègue M. René Renoult écrit que les économistes admettent généralement que le bénéfice agricole est égal à la rente du sol, or en Angleterre et en Ecosse pour établir la même taxe on l'évalue au tiers de cette rente. Si l'honorable rapporteur invoque l'autorité de quelques savants, il serait trop facile de lui opposer des économistes éminents pour lesquels le bénéfice agricole ne dépasse pas le tiers de la valeur locative.

Rien n'est donc plus arbitraire qu'une taxation faite sur de telles bases. Je pense qu'il serait particulièrement dangereux et souvent injuste de taxer, selon le projet, le propriétaire cultivant lui-même par analogie avec le fermier son voisin.

Dans les pays où la location est exceptionnelle on admettra que le bénéfice ne saurait être inférieur à 20/0 de la valeur ; or, si le prix d'achat a dépassé sensiblement la valeur réelle au moment où joue la taxe, le propriétaire sera uniquement frappé. A la perte qui résulte d'une acquisition désavantageuse s'ajoutera celle d'une contribution exagérée. Il reste un moyen de sauvegarder des intérêts menacés par le fisc : faire procéder à l'évaluation directe des bénéfices, mais c'est là une extrémité à laquelle peu de propriétaires se résigneront. L'administration a d'ailleurs prouvé dans maintes circonstances qu'elle ne tenait pas compte dans la juste mesure des frais de culture qui sont si considérables dans certaines régions.

Je crois avoir indiqué combien le projet est menaçant en ce qui concerne le propriétaire, mais il ne me paraît pas plus favorable au petit fermier ou au métayer, il a été beaucoup parlé d'eux à la Chambre, les chiffres les plus variés ont été jetés dans le débat, si bien que je ne me risque à faire état que de mes observations personnelles.

J'ai pris un cas très commun dans une partie de l'ouest de la France,

celui du locataire d'une ferme de 2.500 fr. qu'il cultive seul avec sa famille sans l'aide d'aucun ouvrier. Ce contribuable paye aujourd'hui pour la cote personnelle et les portes et fenêtres, une dizaine de francs, demain le fisc lui réclamera 11 fr. 25 en se basant sur des bénéfices qui lui feront peut-être défaut.

Dans la Gironde, tels fermiers payant l'un 3.000 et l'autre 3.200 fr. de loyer payent aujourd'hui l'un 9 fr. 80 et l'autre 12 fr. 55 (part de l'Etat), ils paieront demain le premier 17 fr. 25, le second 20 fr. 55.

Dans les Landes, je trouve des métreries consistant en pins ou en maigres champs de seigle, comment détermineront-ils le bénéfice agricole de tels contribuables dont les revenus varient dans des proportions énormes. En cette partie de la France, beaucoup de travailleurs ne payent que la cote personnelle, ils sont dans certaines localités exemptés de la cote mobilière et les autres impôts sont à la charge du propriétaire, la loi nouvelle frappera ceux qui payent aujourd'hui des sommes infimes d'une taxe assez lourde. Pour une famille composée du père de la mère et d'un enfant marié qui gagnent ensemble 2.800 à 2.900 fr. la taxe s'élève de 3 fr. 70 ou 8 fr. 75 à 30 fr. 55 au moins.

Il arrive fréquemment que deux ménages vivent ensemble avec un fils non marié, il y a alors trois cotes personnelles et l'impôt varie actuellement de 5 fr. 55 à 13 fr. il sera remplacé par un autre qui atteindra 46 fr. 90. Et il s'agit de pauvres ouvriers n'ayant pas d'avances et dans l'impossibilité de prendre à bail la terre qu'ils cultivent n'ayant point de quoi se procurer le cheptel nécessaire pour sa mise en valeur. C'est donc leur travail même qui se trouvera frappé d'un impôt infiniment plus lourd que par le passé.

Je pourrais multiplier les exemples mais ma conviction est faite sur cette partie du projet.

Dès à présent j'estime qu'il y a là une source de difficultés insurmontables et d'injustices révoltantes. Si la réforme ne répond pas mieux aux espérances qu'elle a fait naître, il faut craindre les conséquences les plus redoutables d'une cruelle déception.

Certes, je ne suis pas de ceux qui pensent que les sentiments républicains de nos populations agricoles ne sont pas assez forts pour supporter certaines épreuves, mais je crois qu'il est inutile et fâcheux de les leur imposer.

Nous devons au pays une réforme fiscale, mais je me refuse pour ma part à considérer la taxe sur les bénéfices agricoles comme une innovation conforme à la justice et au bien de la classe laborieuse dans nos campagnes.

L. de la TREMOILLE,
député de la Gironde.

Le cauchemar du Kaiser

Le Kaiser est obsédé d'une vision qui l'exaspère. Sans répit se dresse devant lui l'image du cordonnier Voigt qui mystifia des plaisants façon le bourgmestre de Koepenick, en prenant l'uniforme de capitaine pour se faire remettre la caisse municipale. Toute l'Europe s'en esclaffa de rire et l'opérette qu'on en fit se promène par toute l'Allemagne.

Ce qui irrite surtout le Kaiser, c'est que cet homme qui a ridiculisé l'armée, est l'objet des démonstrations les plus sympathiques, voire les plus enthousiastes. Dernièrement une grande dame de Berlin lui annonçait qu'à sa sortie de prison, il trouverait un titre de rente de 12.500 francs et une maison de campagne et n'aurait que l'embarras du choix pour se marier. Le Kaiser sait tout cela, puisqu'on lit les lettres adressées aux détenus avant de leur leur remettre. Il voit le condamné adulé, fêté, dorloté et c'est un cauchemar insupportable que ce personnage dont la popularité le dispute à la sienne.

En Portugal

Il se confirme que l'attentat de Lisbonne aura pour contre-coup la retraite définitive de la Reine Grand-Mère, Sa Majesté Maria Pia de Savoie, veuve de Dom Luiz.

Nul ne s'était plus qu'elle félicité du départ de M. Franco.

Ce dictateur abhorré, qui se trouvait un excellent comptable, n'avait-il pas eu l'audace de lui faire rembourser, par des retenues annuelles sur sa liste civile, les avances consenties par ses prédécesseurs ?

Or, toute veuve et déjà âgée qu'elle soit, la reine Maria Pia n'est égalée en prodigalité et en magnificences que par sa nièce la reine Marguerite, mère du roi Victor-Emmanuel II. Payer ses dettes lui paraissait étrangement bourgeois. Elle eût dit volontiers comme Dom Salluste au 3^e acte de *Ruy-Blas* :

— Et d'abord, ce n'est pas de bonne compagnie !

Une autre raison plus grave peut-être la pousse à regagner l'Italie.

Ce n'est un mystère pour personne que la reine Pia a toujours poursuivi de son animosité la Reine Amélie. Elle était, disait-on, la seule personne en Portugal (après Dom Carlos) à ne pas lui rendre justice. Elle ne saurait supporter la pensée de vivre sous Dom Manuel qui, jusqu'ici ne pense que par sa mère.

Et cela n'est peut-être ni très beau ni très noble ! Mais c'est humain.

Il y a des belles-mères partout !

(Du Cri de Paris).

Fantaisie

Sacha Guityr, enfant terrible et gâté, s'est moqué agréablement des Parisiens l'autre jour. Il discourait sur l'art Birman. Propos incohérents et baroques : de temps à autre le conférencier mordait dans un énorme sandwich, lançait des coussins dans la salle, tirait des coups de revolver ou rallumait l'électricité avec une « suédoise ». M. Tiarko Richepin pour « reconstituer » la musique Birmane tapait sur un piano fêlé, soufflait dans un cor de chasse et agitait au hasard une sonnette, un tambourin, des grelots.

A l'avant-scène, le nègre de l'Elysée-Palace, loué pour la circonstance, figurait le Maharajah de Mandalay et souriait, la main à son cœur. Dominique Bonnaud, Numa Blès, Ferreol, Balha, voulurent bien se prêter à cette... fumisterie en clamant des syllabes barbares sur l'air de la « Petite Tonkinoise ». Après un duel, Birman exécuté avec des accessoires de cotillon, toute la Lune Rousse, parée de descentes de lits et de chemises de nuit, exécuta des danses sacrées autour de M. de Max, hurlant les onomatopées les plus sauvages... Enthousiasmé, le nègre de Palace grimpe sur la scène et offre à tout le monde l'Ordre... l'ordre de s'en aller.

Des spectateurs redemandaient leur argent. D'autres trouvaient M. Guityr bien jeune pour ce genre de plaisanterie qui exigerait un Mark Twain ou un Alphonse Allais. Ils avaient tort. Ils auraient dû remercier. Cette fantaisie était d'une haute portée philosophique.

M. Guityr n'est pas si jeune. Il a fait le tour de tout et acquis plus d'expérience que l'auteur désabusé de l'Éclésiaste. Quelle leçon de choses il nous a donnée. Depuis deux ans, nous sommes infestés de conférences ; il pleut des cours sur la Ville. Que les fidèles des diverses Universités l'avouent : cette parodie leur apportait autant de profit et moins d'ennui que les palabres sur l'art scandinave ou sur le crâne des dolichocéphales.

(Du Cri de Paris).

INFORMATIONS

Election législative

Les électeurs de l'arrondissement de Die (Drôme) avaient à élire, hier, un député en remplacement de M. Archimbaud, qui, élu le 15 septembre 1907, fut invalidé.

Voici le résultat du scrutin :

| |
|--|
| Inscrits : 17.052. — Votants : 10.057. |
| MM. Archimbaud, père |
| rad.-soc. (élu)..... 9.174 voix |
| Vachez, rad.-soc..... 1.599 — |
| Vinay, rad.-soc., |
| candidat ouvrier..... 474 — |

Le 15 septembre dernier, M. Archimbaud fils qui se présentait comme radical-socialiste, avait été élu par 9.167 voix contre 2.434 à M. Magnan, radical-socialiste.

Election sénatoriale

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche à Besançon, pour le remplacement de M. Bernard, radical, décédé. Les candidats en présence étaient M. Grosjean, maire de Besançon, conseiller général, radical, et M. de Moustier, républicain progressiste, candidat de la fédération républicaine.

Voici les résultats :

| | |
|---|--------------------------------|
| MM. Grosjean, maire de Besançon, | radical-social. (élu) 484 voix |
| de Moustier, dép. progr..... | 412 voix |
| Magnin, maire de Pontarlier, radical..... | 1 voix |
| Ordinaire, conseil général, progressiste..... | 1 voix |
| Bulletin nul..... | 1 |

Au Maroc

L'agitation anti-française

Les derniers renseignements reçus de Colomb-Bechar et de Beni Ounif, au sujet de l'agitation signalée récemment dans la région du Tafilalet et dans les ksours de la frontière algéro-marocaine indiquent que le mouvement anti-français se dessine plus nettement et semble s'étendre un peu plus chaque jour.

On annonce, en effet, qu'une harka forte de 3.500 hommes est concentrée à Bou-Denib, sous le commandement de Si Ahmed Sebaï. Cette harka aurait comme objectif une incursion sur notre territoire. Des émissaires parcourraient la région, s'efforçant d'influencer les tribus fidèles à la France.

C'est ainsi que les Beni-Guil, favorables à l'influence française, qui, pendant la mauvaise saison, sont campés avec leurs troupes dans la région de Bechar et de Beni Ounif, ont émigré prématurément vers le Nord, dans la crainte d'être pillés ou contraints de prendre parti contre les Français. A Figuig et à Zenagua, les habitants sont hostiles à toute agitation. Les tolbas ou chefs de Zenagua ont décidé de rester en bons termes avec les Français et de repousser les gens du Tafilalet si cela est nécessaire.

Un télégramme du général Bailloud

Un télégramme du général Bailloud commandant le 19^e corps d'armée, annonce que la situation de la frontière algéro-marocaine s'est sensiblement améliorée.

Nos colonnes opèrent leur jonction

Un télégramme du général d'Amade, daté de l'oued Mellah, 28 février, annonce que les colonnes du Tirs et du littoral, renforcées par une fraction des colonnes de Ber-Rechid et de Fedalla, ont opéré leur jonction et bivouaquent sur l'oued Mellah, à deux kilomètres de Ahmed-el-Medjijoud.

L'état sanitaire des troupes est excellent.

Le général d'Amade livre un nouveau combat

Un télégramme du général d'Amade, daté de Souk-El-Drin, 29 février, 10 heures du soir, informe le ministre de la guerre qu'il s'est porté à Souk-El-Drin, sur l'oued Mellah, avec les colonnes du Tirs et du littoral, renforcées par des fractions des colonnes de Ber-Rechid et de Fedallah.

Cette opération était protégée par des troupes de couverture de diverses armes. La cavalerie a été attaquée avec violence par des contingents medakras, fantassins et cavaliers. Après un engagement sérieux, notre cavalerie, pour se dégager, a fait une charge qui a refoulé l'ennemi.

Les pertes sont : 10 tués, deux sous-officiers et huit chasseurs ; 23 blessés, dont 2 officiers, un maréchal des logis, un brigadier, dix-huit chasseurs, un gommier.

Non content d'avoir refoulé les Medakras, le général d'Amade a prononcé l'offensive contre l'ennemi, qu'il a poursuivi pendant sept kilomètres, en lui infligeant des pertes importantes.

Nos pertes, au cours de cette poursuite, ont été de : tués, un sergent de zouaves, deux Algériens ; blessés : treize zouaves, dont un sous-officier et quatre Algériens.

Le combat a duré de 8 heures du matin jusqu'à la nuit.

Menaces allemandes

L'éventualité d'un envoi de renforts aux troupes françaises au Maroc provoqué dans la presse allemande un mouvement de fureur. Il y a à ce sujet, unanimité touchante. La *Ta gliche Rundschau*, organe pangermaniste ; la *Gazette de la Croix*, organe conservateur ; la *Gazette de Voss*, libérale ; la *Cermania catholique*, la *Freisinnige Zeitung* critiquent la politique de la France au Maroc, et expriment l'opinion que l'envoi de renforts constituerait une évidente violation de l'acte d'Algésiras.

La *Gazette de Voss* radicale, écrit sur le mode sarcastique : « Après Oudja à l'est et Casablanca à l'ouest voici que les Français s'en prennent au sud par l'oasis de Tafilalet. Cela dénote un plan bien arrêté d'absorber peu à peu le Maroc ; ils en valent dès à présent ce qu'ils peuvent, le bon Dieu leur donnera le reste. C'est ainsi que la conquête s'avance lentement, mais sûrement, sous le regard paternel d'une surveillance européenne ».

La Commission des liquidations

La troisième sous-Commission des liquidations, présidée par M. Bizot de Fonteny, a procédé à la répartition des notes préparées par M. Combes, en vue de montrer, d'après les chiffres du rapport de 1901, la valeur vénale des biens immobiliers détenus par les divers congrégations dont les liquidations sont actuellement terminées.

Chaque membre de la sous-Commission a reçu les notes concernant les congrégations situées dans les départements qui lui ont été attribués. Des rapports seront établis pour chaque congrégation, rapports sur lesquels la sous-Commission sera appelée à se prononcer.

Le rapport sur la liquidation des Chartreux

M. Le Provost de Launay, qui fait partie de la cinquième sous-Commission des liquidations, avait, à titre personnel, demandé communication du rapport issu des travaux de la Commission nommée à la chancellerie et qui concluait à ce que l'adjudicataire de la marque « Chartreuse » moyennant 501.000 fr., fut contraint de payer un supplément de 900.000 fr.

M. Combes, président de la Commission, estima que la quatrième sous-Commission, chargée de l'examen de la liquidation des Chartreux ; devait être appelée à donner son avis sur l'opportunité de cette communication.

La quatrième sous-Commission, que préside M. Savary, ayant considéré que la communication ne pouvait pas avoir d'inconvénients, M. Combes a transmis la demande de M. Le Provost de Launay, au ministre de la Justice.

Les Socialistes Indépendants

Dimanche matin, à dix heures, a eu lieu à Marseille, l'ouverture du congrès national du parti socialiste

français, sous la présidence de M. Pagès, délégué des Bouches-du-Rhône. De nombreux élus et militants y assistaient, parmi lesquels les députés Carnaud, Colliard, Normand, Fort, Zévaès, Gornand, Merle, Joly, Viollette, Mahieu, Gérauld-Richard, ainsi que des délégués des conseils municipaux de Paris, Lyon, Grenoble et Vierzon.

Après une allocution de bienvenue prononcée par le président, le congrès a procédé immédiatement à la nomination de la commission de vérification des pouvoirs.

Lecture a été faite ensuite des rapports moral et financier.

Bruit mystérieux — Enquête ministérielle

Le bruit court qu'une tentative criminelle aurait eu lieu sur le croiseur *Cassard*, en instance de départ pour le Maroc.

On raconte qu'une tentative d'incendie aurait été découverte près des soutes à poudre et l'on ajoute qu'on se serait aperçu qu'une certaine quantité de limaille de fer aurait été jetée dans les dynamos pour les empêcher de fonctionner. Les autorités maritimes démentent formellement ces bruits, dont il n'a pas été possible de recevoir confirmation.

Les matelots et officiers maritimes interrogés à ce sujet n'ont voulu fournir aucun renseignement.

M. Thomson, ministre de la Marine, quitterait Paris, venant à Toulon, se livrer personnellement à une enquête discrète à laquelle une récente affaire retentissante, ainsi que l'usage de l'opium par les jeunes officiers ne seraient pas étrangers.

Chine et Japon

Le gouvernement chinois a fait saisir dans le port de Macao un navire japonais, le *Taku-Maru*, qui transportait des armes. La Chine estimait que ces armes étaient destinées à entretenir le mouvement de rébellion des provinces méridionales de l'empire.

Le Japon déclare que le vapeur *Taku-Maru* avait quitté Kobé avec un connaissance régulier et une cargaison d'armes à destination de Macao ; en conséquence, il exige fermement de la Chine une indemnité et des excuses pour la saisie de ce navire. Tant que ce navire n'aura pas été relâché et que des excuses n'aient pas été faites pour insulte au drapeau japonais, le Japon se refusera à porter la question devant un tribunal mixte.

Le ministre du Portugal à Pékin est d'accord avec le Japon pour dire que le navire a été saisi dans les eaux portugaises. Le Japon semble disposé à recourir à la force, si la Chine ne cède pas d'ici peu.

République Argentine

Au moment où le président de la République, M. Figueroa Alcorta, descendait de sa voiture pour rentrer chez lui, un individu qu'on croit déséquilibré jeta à ses pieds une bombe consistant en une boîte de couleurs en fer blanc, contenant vingt livres de matière explosive. L'engin n'éclata pas.

Le président Alcorta, très calme, rejeta du pied la boîte et entra dans sa maison. On croit que l'attentat n'a rien de politique. Quatre arrestations ont été opérées.

L'individu qui lança la bombe est un Argentin ; il est âgé de 22 ans.

De nombreuses personnes sont allées féliciter le président d'avoir échappé à l'attentat dirigé contre lui.

Les bombes de Téhéran

Le shah est furieux contre la police qui n'a pas pris les mesures nécessaires pour sa protection. Son exaspération était si grande, que la nuit dernière, il a administré une volée de coups de canne au prince Zafer Sultaneh, gouverneur de Téhéran, et menacé le chef de la police de le faire attacher à la bouche d'un canon.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTES DU CARNAVAL 1908

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion des **Fêtes du Carnaval 1908**, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Jeudi 27 Février au dernier train du Mercredi 4 Mars, les billets **Aller et Retour** ordinaires à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions du Tarif Spécial G. V. n° 2.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 4 Mars.

Une intéressante innovation à la gare de Paris-Quai-d'Orsay

Rappelons que la Compagnie d'Orléans vient de mettre en service des omnibus et coupés *automobiles* pour le transport rapide des voyageurs et de leurs bagages de la gare de Paris-Quai-d'Orsay à domicile et vice-versa.

Ces automobiles desservent les principaux trains. Les demandes sont reçues dans toutes les gares du Réseau qui fournissent tous renseignements utiles.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Faillite H. FOISSAC

MM. les créanciers de la faillite du sieur H. FOISSAC, de Duravel, sont informés qu'une première réunion pour la vérification des titres de créance a eu lieu à la date du 23 février dernier.

Ceux qui n'auraient pas encore remis leurs titres et fait procéder à leur admission au passif de cette faillite, sont invités à les remettre sans retard entre les mains du syndic ou du greffier du tribunal de commerce, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes qu'ils réclament et à se rendre en personne ou par mandataire muni d'une procuration enregistrée à la dernière assemblée de vérification qui est fixée au vendredi 6 mars 1908, à 2 heures et demie et se tiendra au Palais de Justice, dans la salle des audiences du Tribunal de Commerce.

Le Greffier,
LAUNAY

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

**Grande Pharmacie
de la Croix-Rouge**

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS
(EN FACE LE THÉÂTRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norwège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra

Savon de toilette anglais marque GIBBS

Paul GARNAL

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE

est sans contredit

LA PHOSPHIODE

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS



DÉPÊCHEZ-VOUS

d'acheter la

POCHETTE - SURPRISE

Vous pourrez gagner **UN MILLION** le 15 MARS prochain et une **PRIME OFFERTE GRATUITEMENT**. Les Primes sont délivrées immédiatement, sans aucun tirage et elles valent jusqu'à **MILLE FRANCS** !!

La POCHETTE-SURPRISE (la seule autorisée par Arrêté Ministériel et préparée sous le contrôle d'un commissaire de police), contient 3 billets de loteries à UN franc et une **SURPRISE**. Elle est vendue 3 fr. dans toute la France, chez les banquiers, changeurs, buralistes, libraires, etc. Prévoir direct: envoyer un mandat-poste de 3.20 à M. l'administrateur de la POCHETTE-SURPRISE, 16, rue de Turbigo, Paris. Lettre recom. 3.50. Etranger 3.75.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais

DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux

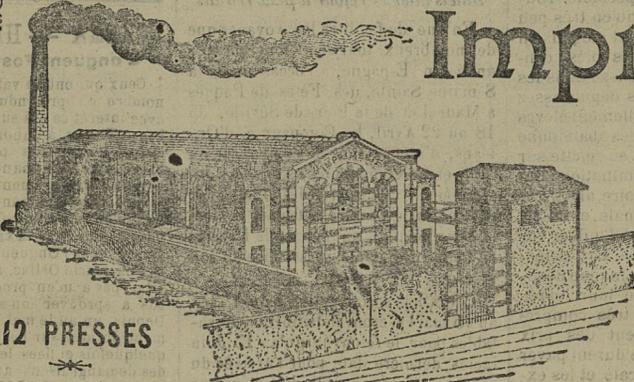
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS